



Maisons-Alfort, le 30 décembre 2009

AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
PLATFORM 40 WG, identique à AURORA 40 WG

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception d'un dossier, déposé par FMC Chemical, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation PLATFORM 40 WG.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence AURORA 40 WG, dont l'autorisation de mise sur le marché, n°2010537, est en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2013 ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour PLATFORM 40 WG est bien strictement identique à celle déclarée pour AURORA 40 WG ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation PLATFORM 40 WG, présentée par FMC Chemical, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit AURORA 40 WG.

Marc MORTUREUX